



SÉANCE DU 20 JUILLET 2020

COMMUNE DE SAINT-ANDRE

DCM20200720/019

Représentation au Conseil de Discipline de Recours – Désignation
d'un membre

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 21 juillet 2020.

Que la convocation a été faite le 13 juillet 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	43
Représentés :	2
Absents :	0
Total des votes :	45

Pour le Maire et par délégation
Le 1er Adjoint

Jean-Marc PEQUIN



L'an deux mille vingt, le vingt juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, COUPOU Jimmye, NAZE Gilles, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, LARIVIERE Marie, RAMIN Jean Yannick, MAILLOT Serge René, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE TO Marie Lise, PAYET Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, NAUD CARPANIN Marie- Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. VIRAPOULLE Jean-Paul, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20200727-DCM20200720-
019-DE
Date de télétransmission : 27/07/2020
Date de réception préfecture : 27/07/2020

DCM20200720/019 - Représentation au Conseil de Discipline de Recours – Désignation d'un membre

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le maire informe que le Conseil de Discipline de Recours est l'organisme paritaire chargé d'examiner les recours déposés par les fonctionnaires contre les décisions de sanction disciplinaire ou de licenciement pour insuffisance professionnelle les concernant.

Ce conseil est notamment constitué de représentant des communes de plus de 20 000 habitants, conformément à l'article 18 du décret n°89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux.

Un tirage au sort sera réalisé par le président du conseil de discipline de recours sera effectué pour obtenir les trois titulaires et les trois suppléants qui siégeront au dit conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

De désigner Madame Josette SABABADY pour siéger, après tirage au sort, au conseil de discipline de recours.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le **27 JUL. 2020**

Pour le Maire et par délégation
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20200727-DCM20200720-
019-DE
Date de télétransmission : 27/07/2020
Date de réception préfecture : 27/07/2020